



Licenciement cause reele et serieuse

Par **roki**, le **12/02/2010** à **20:35**

Bonjour,

Je travaille pour une société de prestation depuis 11 mois, et le site où je travaillais était fermé en décembre pendant 10 jours, j'ai donc envoyé un mail à mon employeur pour lui dire que j'aimerais prendre ces jours comme des congés. Aujourd'hui il me licencie par téléphone par rapport à ces congés. comment faire?

Par **Visiteur**, le **13/02/2010** à **11:03**

bonjour,

il ne peut pas vous licencier par téléphone.. il faut qu'il respecte la procédure (convocation à entretien préalable soit par lettre recommandée soit remise en main propre contre décharge)

vous ne pouvez pas partir de votre propre chef en congés, il vous faut l'autorisation de votre employeur..